

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DEVE 104 Subvention (5 000 euros) à l'association La Pile pour ses actions en faveur de l'information et de la citoyenneté en matière de développement durable.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de la ville de Paris à l'association La Pile ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association La Pile, dont le siège social est situé au 60 rue des Vignoles (20e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO